COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU JEUDI 18 JUILLET 2019

PV N° 1

Présents : Mme MAGNAT, MM. BETOUX, PARIS, PLANCHAT, BERNARD, VILLATTE.

Excusés : MM. MAUMEGE, ROBERT.

Les Membres de la Commission adressent leurs sincères condoléances à leur collègue Laurent MAUMEGE suite au décès de sa maman.

* ADOPTION D'UN PROCES VERBAL

Le procès-verbal n° 15 de la réunion du 13/05/19 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

SAISON 2018/2019

* DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS :

DEPARTEMENTAL 2 - POULE B :

- Match AHUN (1) / ES GUERETOISE (3) du 02/06/19.
La Commission prend note de la décision de la Commission des Statuts et Règlements (match perdu par pénalité).

DEPARTEMENTAL 4 - POULE B :

- Match St SULPICE-St GEORGES (1) / Ste FEYRE (3) du 05/05/19.
La Commission prend note de la décision de la Commission des Statuts et Règlements (résultat acquis sur le terrain).

DEPARTEMENTAL 4 - POULE C :

- Match CLUGNAT (1) / EVAUX-BUDELIERE (3) du 01/05/19.
La Commission prend note de la décision de la Commission des Statuts et Règlements (résultat acquis sur le terrain).

COUPE ANDRE LATERAS :

- Match Ste FEYRE (3) / AUBUSSON EF (3) du 26/05/19.
La Commission prend note de la décision de la Commission des Statuts et Règlements (résultat acquis sur le terrain).

* DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE :

DEPARTEMENTAL 1 :

- Match BOURGANEUF (1) / St VAURY (1) du 19/05/19.
La Commission prend note de la décision de la Commission de Discipline (points de pénalité et 2 matchs à huis-clos) et fera le nécessaire en début de saison.

* ENREGISTREMENT D'UN FORFAIT :

DEPARTEMENTAL 2 - POULE B :

- Match GOUZON AVENIR (3) / CHAMPAGNAT (1) du 02/06/19.
1er forfait de Champagnat (1) : amende 60 euro.

CHAMPIONNAT

Après avoir pris note de la demande de St MAURICE ES de prendre la place de son équipe 2 en Départemental 3, la Commission, en application de l'article 15, alinéa 5 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine, et après accord du Comité de Direction et réponses écrites des clubs concernés, procède aux modifications suivantes : maintien de l'USC BOURGANEUF (1) en Départemental 1, de la SS BONNAT (1) en Départemental 2 et de l'US BETETE-ROCHES (1) en Départemental 3.

La Commission note avec regret la disparition des équipes de BONNAT (2), CHAMPAGNAT (2), LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (2), EVAUX-BUDELIERE (4), LAVAVEIX LES MINES (1), NOTH (1), ROYERE DE VASSIVIERE (1), St AMAND (1), St MAURICE ES (2), SULPICE LE GUERETOIS (3).

La Commission note avec satisfaction l'arrivée des équipes de FURSAC (2) et GRAND-BOURG (2), ainsi que le redémarrage de l'équipe de PEYRABOUT-LA SAUNIERE.

La Commission proposera au Comité de Direction la composition des Poules suivantes :

DEPARTEMENTAL 1

- BENEVENT-MARSAC (1)
- BOURGANEUF (1)
- BOUSSAC (2)
- CHAMBON (1)
- MERINCHAL (1)
- PEYRAT LA NONIERE (1)
- SARDENT (1)
- ESM LA SOUTERRAINE (2)
- St FIEL (1)
- St SULPICE LE GUERETOIS (1)
- St VAURY (1)
- Ste FEYRE (1)

DEPARTEMENTAL 2

POULE A

- BONNAT (1)
- BUSSIERE-DUNOISE (1)
- CREUSE AVENIR 2005 (1)
- DUN-NAILLAT (1)
- FURSAC (1)
- ES GUERETOISE (3)
- NOUZIERS-LA CELLETTE (1)
- St AGNANT DE VERSILLAT (1)
- St FIEL (2)
- St SEBASTIEN-AZERABLES (1)
- St SILVAIN-MONTAIGUT (1)
- Ste FEYRE (2)

POULE B

- AHUN (1)
- AUBUSSON EF (2)
- AUZANCES (1)
- BORD St GEORGES (1)
- CHAMBON (2)
- CHENERAILLES (1)
- LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (1)
- EVAUX-BUDELIERE (1)
- GOUZON AVENIR (2)
- ASC MAYOTTE (1)
- MERINCHAL (2)
- VALLIERE (1)

DEPARTEMENTAL 3

POULE A

- BENEVENT-MARSAC (2)
- CHENIERS (1)
- GRAND-BOURG (1)
- MEASNES (1)
- ESM LA SOUTERRAINE (3)
- St AGNANT DE VERSILLAT (2)
- St MAURICE ES (1)
- St SULPICE LE GUERETOIS (2)
- St VAURY (2)
- Ste FEYRE (3)

POULE B

- AUBUSSON EF (3)
- BETETE-ROCHES (1)
- BOUSSAC (3)
- LA FORET DU TEMPLE (1)
- GOUZON AVENIR (3)
- JARNAGES-PARSAC (1)
- PEYRAT LA NONIERE (2)
- SARDENT (2)
- St DIZIER-LEYRENNE (1)
- St SULPICE-St GEORGES (1)

POULE C

- AUZANCES (2)
- CHAMPAGNAT (1)
- DONTREIX (1)
- EVAUX-BUDELIERE (2)
- FELLETIN (2)
- LUSSAT (1)
- MAINSAT-SANNAT (1)
- MAUTES (1)
- RETERRE-FONTANIERES (1)
- ROUGNAT (1)

DEPARTEMENTAL 4

Suite à la perte de 7 équipes par rapport à la saison précédente, et afin que les équipes puissent disputer un maximum de rencontres, la Commission décide de composer des Poules de 11.

POULE A

- AJAIN (1)
- BORD St GEORGES (2)
- BOUSSAC (4)
- CLUGNAT (1)
- CREUSE AVENIR 2005 (2)
- DUN-NAILLAT (2)
- NOUZIERS-LA CELLETTE (2)
- SOUMANS (1)
- St AGNANT DE VERSILLAT (3)
- St FIEL (3)
- St SEBASTIEN-AZERABLES (2)

POULE B

- BENEVENT-MARSAC (3)
- BOURGANEUF (2)
- FURSAC (2)
- GRAND-BOURG (2)
- PEYRABOUT-LA SAUNIERE (1)
- SARDENT (3)
- St DIZIER-LEYRENNE (2)
- St SULPICE-St GEORGES (2)
- Ste FEYRE (4)
- VALLIERE (2)
- VIEILLEVILLE (1)

POULE C

- AUZANCES (3)
- BELLEGARDE EN MARCHE (1)
- CHAMBON (3)
- CHARRON (1)
- CHENERAILLES (2)
- EVAUX-BUDELIERE (3)
- FLAYAT (1)
- JARNAGES-PARSAC (2)
- LUSSAT (2)
- MAINSAT-SANNAT (2)
- MERINCHAL (3)

POINT SUR LES ENGAGEMENTS EN COUPES

La Commission fait le point sur les engagements en Coupes.

* COUPE DE FRANCE :

21 équipes engagées : AUBUSSON EF (1) ; BENEVENT-MARSAC (1) ; BOURGANEUF (1) ; BOUSSAC (1) ; CHAMBON (1) ; CREUSE AVENIR 2005 (1) ; EVAUX-BUDELIERE (1) ; FELLETIN (1) ; GOUZON AVENIR (1) ; GRAND-BOURG (1) ; ES GUERETOISE (1) ; MERINCHAL (1) ; RETERRE-FONTANIERES (1) ; ESM LA SOUTERRAINE (1) ; St AGNANT DE VERSILLAT (1) ; St FIEL (1) ; St SEBASTIEN-AZERABLES (1) ; St SULPICE LE GUERETOIS (1) ; St VAURY (1) ; Ste FEYRE (1) ; VALLIERE (1).

* COUPE DE NOUVELLE AQUITAINE :

35 équipes engagées : AHUN (1) ; AUBUSSON EF (1) ; AUZANCES (1) ; BENEVENT-MARSAC (1) ; BORD St GEORGES (1) ; BOURGANEUF (1) ; BOUSSAC (1) ; CHAMBON (1) ; CHENERAILLES (1) ; CREUSE AVENIR 2005 (1) ; DUN-NAILLAT (1) ; EVAUX-BUDELIERE (1) ; FELLETIN (1) ; FLAYAT (1) ; FURSAC (1) ; GOUZON AVENIR (1) ; GRAND-BOURG (1) ; ES GUERETOISE (1) ; LUSSAT (1) ; MERINCHAL (1) ; NOUZIERS-LA CELLETTE (1) ; PEYRAT LA NONIERE (1) ; RETERRE-FONTANIERES (1) ; SARDENT (1) ; SOUMANS (1) ; ESM LA SOUTERRAINE (1) ; St AGNANT DE VERSILLAT (1) ; St DIZIER-LEYRENNE (1) ; St FIEL (1) ; St MAURICE ES (1) ; St SEBASTIEN-AZERABLES (1) ; St SULPICE LE GUERETOIS (1) ; St VAURY (1) ; Ste FEYRE (1) ; VALLIERE (1).

* COUPE DE LA CREUSE :

55 équipes engagées : AHUN (1) ; AJAIN (1) ; AUBUSSON EF (1) ; AUZANCES (1) ; BELLEGARDE EN MARCHE (1) ; BENEVENT-MARSAC (1) ; BETETE-ROCHES (1) ; BONNAT (1) ; BORD St GEORGES (1) ; BOURGANEUF (1) ; BOUSSAC (1) ; BUSSIERE-DUNOISE (1) ; CHAMBON (1) ; CHAMPAGNAT (1) ; CHENERAILLES (1) ; CHENIERS (1) ; LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE (1) ; CREUSE AVENIR 2005 (1) ; DONTREIX (1) ; DUN-NAILLAT (1) ; EVAUX-BUDELIERE (1) ; FELLETIN (1) ; FLAYAT (1) ; LA FORET DU TEMPLE (1) ; FURSAC (1) ; GOUZON AVENIR (1) ; GRAND-BOURG (1) ; ES GUERETOISE (1) ; JARNAGES-PARSAC (1) ; LUSSAT (1) ; MAINSAT-SANNAT (1) ; MAUTES (1) ; MAYOTTE ASC (1) ; MEASNES (1) ; MERINCHAL (1) ; NOUZIERS-LA CELLETTE (1) ; PEYRABOUT-LA SAUNIERE (1) ; PEYRAT LA NONIERE (1) ; RETERRE-FONTANIERES (1) ; ROUGNAT (1) ; SARDENT (1) ; SOUMANS (1) ; ESM LA SOUTERRAINE (1) ; St AGNANT DE VERSILLAT (1) ; St DIZIER-LEYRENNE (1) ; St FIEL (1) ; St MAURICE ES (1) ; St SEBASTIEN-AZERABLES (1) ; St SILVAIN-MONTAIGUT (1) ; St SULPICE LE GUERETOIS (1) ; St SULPICE-St GEORGES (1) ; St VAURY (1) ; Ste FEYRE (1) ; VALLIERE (1) ; VIEILLEVILLE (1) .

Les équipes ci-après ne sont pas encore engagées.
Si elles souhaitent participer, la Commission leur demande d'envoyer un mail au District **avant le 15 août prochain.**

Equipes non engagées : CHARRON (1) ; CLUGNAT (1).

* COUPE JEAN BUSSIERE :

30 équipes engagées : AUBUSSON EF (2) ; AUZANCES (2) ; BENEVENT-MARSAC (2) ; BORD St GEORGES (2) ; BOURGANEUF (2) ; BOUSSAC (2) ; CHAMBON (2) ; CHENERAILLES (2) ; CREUSE AVENIR 2005 (2) ; DUN-NAILLAT (2) ; EVAUX-BUDELIERE (2) ; FELLETIN (2) ; GOUZON AVENIR (2) ; ES GUERETOISE (3) ; JARNAGES-PARSAC (2) ; LUSSAT (2) ; MAINSAT-SANNAT (2) ; MERINCHAL (2) ; PEYRAT LA NONIERE (2) ; SARDENT (2) ; ESM LA SOUTERRAINE (2) ; St AGNANT DE VERSILLAT (2) ; St DIZIER-LEYRENNE (2) ; St FIEL (2) ; St SEBASTIEN-AZERABLES (2) ; St SULPICE LE GUERETOIS (2) ; St SULPICE-St GEORGES (2) ; St VAURY (2) ; Ste FEYRE (2) ; VALLIERE (2).

Les équipes ci-après ne sont pas encore engagées.
Si elles souhaitent participer, la Commission leur demande d'envoyer un mail au District **avant le 15 août prochain.**

Equipes non engagées : FURSAC (2) ; GRAND-BOURG (2) ; NOUZIERS-LA CELLETTE (2).

* COUPE ANDRE LATERAS :

11 équipes engagées : AUBUSSON EF (3) ; BENEVENT-MARSAC (3) ; BOUSSAC (3) ; CHAMBON (3) ; EVAUX-BUDELIERE (3) ; GOUZON AVENIR (3) ; MERINCHAL (3) ; SARDENT (3) ; St AGNANT DE VERSILLAT (3) ; St FIEL (3) ; Ste FEYRE (3).

Les équipes ci-après ne sont pas encore engagées.
Si elles souhaitent participer, la Commission leur demande d'envoyer un mail au District **avant le 15 août prochain.**

Equipes non engagées : AUZANCES (3) ; ESM LA SOUTERRAINE (3).

DIVERS

* TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES 2019/2020 :

La Commission a étudié le tableau des montées et descentes de la fin de saison 2019/2020 et le proposera à la prochaine réunion du Comité de Direction pour validation.

COURRIERS DIVERS

- Mairie de Bourganeuf : ***mail informant de l'indisponibilité du stade les 7 et 8 septembre 2019.***
Pris note, la Commission fera le nécessaire lors de la création des calendriers.

- CREUSE AVENIR 2005 : ***mail informant de l'organisation d'un tournoi de sixte le 22/06/19.***
Pris note.

- SARDENT, BONNAT, BETETE-ROCHES, BOURGANEUF : ***mails d'accord pour les maintiens.***
Pris note.

- St AGNANT DE VERSILLAT, DONTREIX, LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE, St SULPICE-St GEORGES, BORD St GEORGES : ***mails concernant des désidératas pour les calendriers 2019/2020.***
Pris note, la Commission fera le maximum pour que tous ces désidératas soient réalisés.

- CHARRON : ***mail de désidérata quant à la création des Poules.***
Pris note, la Commission a fait le nécessaire.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président : Jean-Pierre BETOUX.